

Larcher-Macron, un rapport de force permanent

Le président du Sénat devait être réélu, lundi, pour un cinquième mandat de trois ans au plateau

RÉCIT

Il va remplir pour un cinquième mandat de trois ans. Huit jours après les élections sénatoriales, le président du Sénat, Gérard Larcher, devait être réélu sans difficultés aux commandes du Palais du Luxembourg, lundi 2 octobre, peu après 15 heures. Et ainsi conserver le plateau qu'il détient depuis 2014, après l'avoir déjà occupé de 2008 à 2011. Une sorte d'évidence, dans une institution où la stabilité est érigée en valeur cardinale.

Pour la forme, le président du groupe socialiste, Patrick Kanner, se présente, ainsi que les chefs de file communiste, Cécile Kierman, et écologiste, Guillaume Gontard. Mais comme à chaque élection, le sénateur Les Républicains (LR) des Yvelines de 74 ans réunira les suffrages au-delà de sa propre famille politique, tant sa capacité à manoeuvrer entre les neuf groupes et à trouver un point d'équilibre est reconnue par tous. « Il a fait exister le Sénat sans renier ses convictions, il n'a jamais rompu le dialogue avec quiconque, il fait vivre l'institution », salue le président LR de la commission des lois, François-Noël Buffet. L'ancien sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, qui ne s'est pas représenté en 2023, loue sa « manière de s'occuper de chacun », qui vaut à l'ancien maire de Rambouillet « de bonnes relations avec tous les groupes ».

Avec le président de la République, Emmanuel Macron, en revanche, la relation est plus chaotique. La « cohabitation » entre le premier personnage de l'Etat et le deuxième, en dépit des marques de courtoisie républicaine, n'a rien d'un long fleuve tranquille. Dès 2017, M. Larcher manifeste un brin de condescendance à l'égard de ce jeune président techno, qui certes lui a rendu visite la veille de son investiture à l'Élysée, mais n'a jamais exercé un seul mandat électif et affiche dès les premiers jours une conception jupitérienne de sa fonction, faisant peu de cas des corps intermédiaires et du Parlement.

Le tournant de l'affaire Benalla
« Je lui ai expliqué comment ça se passe entre le président de la République et le président du Sénat », fanfaronne devant les sénateurs LR, au lendemain d'un premier rendez-vous à l'Élysée, celui qui a déjà du composer, au plateau, avec Nicolas Sarkozy et François Hollande. « On est allé à Versailles écouter la bonne parole », se moque-t-il devant les mêmes, en juillet 2018, au lendemain du Congrès de Versailles. « Le président m'a invité à un petit goûter », ironise une autre fois le septuagénaire, infantilisant le chef de l'Etat. Sur le fond, celui qui se veut à Paris « la voix de la ruralité », fort de ses deux déplacements par semaine dans les départements, est proche à M. Macron une politique fiscale au détriment des collectivités locales. Et voit dans la suppression de la taxe d'habitation, décidée en 2017, « une faute quasi constitutionnelle ».

Bien que le Sénat joue un rôle secondaire durant le premier quinquennat, du fait d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale en faveur de l'exécutif, M. Macron

aura lui aussi des mouvements d'humeur à l'égard de cet ancien vétérinaire retors, incarnation du « vieux monde », qui ne lui inspire guère confiance. « Il dit dans mon bureau l'inverse de ce qu'il dit à l'extérieur », cingle-t-il en privé.

Le rapport de force entre les deux hommes débute vraiment en juillet 2018, avec l'affaire Benalla et la commission d'enquête au Sénat qui en découle. « Cela a été le point de bascule, se remémore l'ex-ministre (2016-2017) de la justice de François Hollande, Jean-Jacques Urvoas, professeur de droit public à l'université de Brest. A ce moment-là, le pouvoir comprend qu'il ne peut pas faire sans le Sénat. »

Présidé par le sénateur LR de la Manche Philippe Bas, la commission souligne alors « un dysfonctionnement majeur » au sommet de l'Etat, véritable camouflet pour le président de la République. Sur-tout, elle auditionne ses deux plus proches collaborateurs : Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée, et Patrick Strzoda, directeur de cabinet du président. Une démarche inédite qui provoque l'ire de M. Macron, et des pressions élyséennes sur les membres de la commission. En mars 2019, le bureau du Sénat, présidé par M. Larcher, décide de saisir le parquet pour suspicion de faux témoignage concernant Alexandre Benalla, Vincent Crase et Patrick Strzoda. Alexis Kohler, « cerveau » d'Emmanuel Macron, est épinglé. Le président de l'institution sait ne pas aller trop loin.

Avec les commissions d'enquête sur l'influence des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques (en mars 2022), sur les incidents au Stade de France (en mai 2022) ou sur la gestion du « fonds Marianne » (en juin 2023), qui cotera son ministère à Mariéne Schiappa, le Sénat maintient la pression sur l'exécutif. Gérard Larcher « est président de la Chambre qui incarne un contre-pouvoir institutionnel », assume son entourage.

En coulisses, les accrochages ont été nombreux. Lorsque M. Macron souhaite nommer l'ancien préfet de police de Paris Didier Lallement à la tête de l'Autorité de régulation des transports, par exemple, Gérard Larcher met son veto. Quand le chef de l'Etat recrute à l'Élysée le chef cuisinier du Petit Luxembourg, Fabrice Desvignes, le président du Sénat, fin gourmet, en fait tout un drame.

Mais le Sénat, décrit comme une « anomalie démocratique » par Lionel Jospin en 1998, ne peut entrer dans un affrontement direct avec l'exécutif, fusse-t-il d'un bord opposé. Lorsque M. Larcher s'interroge, en mars 2022, sur la « légitimité » de M. Macron réélu sans faire campagne, l'Élysée voit rouge. La légitimité du président de la République, élu au suffrage universel direct par les Français, vaut largement celle d'une Assemblée élue au suffrage indirect par un collège électoral composé essentiellement de délégués des conseils municipaux, estime-t-on dans l'entourage du chef de l'Etat. Tirant son pouvoir des seuls « territoires », dont il se fait l'inlassable défenseur, le président du Sénat a d'ailleurs approuvé sans ciller les 15 milliards d'euros promis par M. Macron pour éteindre la crise des « gilets jaunes », ou le « quoi qu'il en coûte » durant la pandémie de Covid-19. « Gérard Larcher n'a jamais été aucun président, moi j'y compris », prenait plaisir à souligner Nicolas Sarkozy, durant le quinquennat Hollande.

L'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale, depuis juin 2022, a toutefois redonné un certain avantage au Sénat, dont l'utilité a pu prêter à discussion dans le passé. « Le président a aujourd'hui davantage besoin du Sénat », juge Philippe Bas. Pour

Roger Karoutchi, vice-président LR du Palais du Luxembourg, « des deux présidents de nos Assemblées, c'est celui du Sénat qui apparaît aujourd'hui le plus influent, le plus en rapport de force politique, et paradoxalement le plus dans l'équilibre avec le gouvernement ».

Un équilibre au nom duquel Gérard Larcher obtient d'Elisabeth Borne, peu après sa nomination à Matignon, qu'un ancien sénateur n'entre au gouvernement, ce qui aurait pu le déstabiliser. Et dans cette 16^e législature, le gouvernement, de son côté, prend l'habitude de dépasser l'imprévisibilité des députés en soumettant le plus souvent en premiers projets de loi au Sénat, « seule institution stable dans un contexte d'absence de majorité », selon son président. Trouver d'abord un accord avec les sénateurs LR permet au gouvernement de peser sur les députés LR dans un second temps, au nom de la cohérence. La méthode a toutefois montré ses

limites : bien que soutenue par la majorité sénatoriale, la réforme des retraites n'a pas recueilli le soutien unanime des députés LR, obligeant l'exécutif à passer par le 49.3, cet article de la Constitution qui permet de faire adopter un texte sans vote. Le prochain test majeur sera le projet de loi immigration, dont l'examen au Sénat est prévu le 6 novembre.

Figure tutélaire de la droite
S'il n'a pas encore la longévité d'un Alain Poirer, qui est demeuré au plateau durant vingt-quatre ans (1968-1992), M. Larcher « n'a aucun complexe par rapport à Macron, analyse M. Urvoas. Il était là avant Macron, il sera là après Macron. Larcher est dans un temps qui n'est pas celui de la frénésie macronienne ». Encore faudra-t-il qu'il puisse se présenter de nouveau à la tête du Sénat dans trois ans, alors que Philippe Bas ou Bruno Retailleau, président du groupe LR, attendent leur heure.

« Larcher n'a aucun complexe par rapport à Macron : il était là avant lui, il sera là après »

JEAN-JACQUES URVOAS
ex-garde des sceaux

Devenu au fil des ans la figure tutélaire d'une droite qui enchaîne les déconvenues électorales, Gérard Larcher, qui a mis en garde contre le « risque d'accidentologie » à l'Assemblée nationale, où le gouvernement se trouve à la merci d'une motion de censure, pourrait-il devenir, d'ici 2027, le premier ministre de M. Macron ? Le locataire du Petit Luxembourg élude la question, affirmant que « les conditions, aujourd'hui, ne sont pas remplies ». « Le seul évé-

nement qui pourrait le convaincre d'aller à Matignon, c'est une grave crise sociale et le sentiment que le pays a besoin de lui », estime Hervé Marseille, président du groupe Union centriste. La majorité sénatoriale, qui fut tétanisée par le début d'obstruction de la gauche durant la réforme des retraites, regarde avec effacement le désordre qui règne à l'Assemblée, et s'inquiète d'une possible crise de régime.

Quant à M. Macron et M. Larcher, s'ils n'ont aucune affinité l'un pour l'autre, ils ont toutefois normalisé leur relation au bout de six ans. « Ils savent passer au-dessus des considérations affectives », assure Philippe Bas. Désormais, lorsqu'il croise un sénateur qu'il connaît bien, le chef de l'Etat s'enquiert même de celui qui devrait prendre sa place s'il était empêché : « Alors, Gégé, il en est où ? » ■

MARIAMA DARAME,
JÉRÉMIE LAMOTHE
ET NATHALIE SEGOUNES



**Notre mission :
vous aider à protéger vos
données personnelles.**

Avec les Solutions sécurité smartphone incluses dans tous nos forfaits Bouygues Telecom, nous vous aidons à vous protéger face aux messages frauduleux et aux tentatives de piratage.



**solutions sécurité
smartphone**
norton

en boutique | bouyguetelecom.fr

Offres soumises à conditions. Service Norton inclus pendant 24 mois à compter de la souscription à un forfait Bouygues Telecom avec engagement 12 ou 24 mois.